

OBJET	Rapport d'activités 2014
--------------	---------------------------------

Le Président présente le rapport d'activités 2014 de Cœur de Sologne.

Ce document devra être porté à la connaissance de tous les conseils municipaux des communes membres, ce sera l'occasion pour les délégués communautaires d'exposer aux élus municipaux la vie de la communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le rapport retraçant l'exercice 2014.

OBJET	Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets
--------------	--

Le rapport annuel 2014 du SMICTOM de Sologne est communiqué au conseil communautaire qui en prend acte.

OBJET	Création de poste pour avancement de grade
--------------	---

Un agent, actuellement opérateur qualifié des activités physiques et sportives, a passé avec succès l'examen professionnel lui donnant accès au grade supérieur.

Son dossier a reçu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 25 juin 2015 et permis son inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives au titre de la promotion interne.

Le Président propose au conseil communautaire de créer le poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la création du poste d'éducateur des activités physiques et sportives.

OBJET	Suppression de poste
--------------	-----------------------------

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention de gestion pour la cafétéria de la piscine de Lamotte-Beuvron avec la société « SARL L'Éperon Lamottois » et autorise à l'unanimité le Président à la signer.

OBJET	Subvention d'aide à l'installation
--------------	---

Conformément au règlement relatif à l'intervention de la communauté de communes en matière d'action économique, une aide, sous la forme d'une subvention de 900 € est soumise à délibération du conseil communautaire.

Il s'agit d'apporter une aide à l'investissement pour l'installation de la SARL RSM-Pneus dans la zone des hauts noirs. L'objet de la société est de proposer la vente et le montage de pneumatiques.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'aide à la SARL RSM-Pneus, et autorise le Président à lui verser la somme de 900 €.

OBJET	Développeur économique - Convention
--------------	--

Suite à un avis favorable du bureau et de la commission développement économique, le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le projet de convention de mise à disposition d'un agent afin de le partager entre la ville de Lamotte-Beuvron et la communauté de communes Cœur de Sologne.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les termes de la convention et autorise le Président à la signer.

OBJET	Logement des jeunes - étude
--------------	------------------------------------

Sur avis favorable de la commission « développement économique » et du bureau, le Président propose au conseil de l'autoriser à commander une étude auprès de l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) afin de travailler sur les besoins de logement des jeunes sur le territoire de Cœur de Sologne et la faisabilité d'un projet d'hébergement des jeunes (moins de 25 ans en stage ou contrat d'apprentissage, en mission ponctuelle dans les entreprises locales). Cela permettrait de faciliter l'accès à certains postes dont les entreprises locales ont besoin.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à commander l'étude auprès de l'URHAJ.

OBJET	Ajustements budgétaires
--------------	--------------------------------

Le Président propose au conseil communautaire les ajustements récapitulés ci-dessous :

Décision modificative 2015

I) Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	imputation	libellé	Montant
812/739118	Autres reversements de fiscalité	30 819 €	812/7331	Taxe enlèvement ordures ménagères	30 819 €
95/658	Charges diverses (taxe séjour additionnelle)	40 000 €	95/758	Produits gestion courante	40 000 €
020/7391178	Dégrèvements contributions directes (<i>Tascom</i>)	12 200 €	020/74124	Dotation intercommunalité	-50 087 €
020/73925	FPIC	500 €	020/74126	Dotation compensation	29 770 €
020/6531	Indemnités	1 000 €	020/73112	CVAE	25 394 €
90/6217	Personnel affecté par commune membre	30 000 €			
020/023	Virement à la section d'investissement	-30 000 €			
422/6417	Rémunération des apprentis	5 000 €			
020/022	Dépenses imprévues	-13 623 €			
		75 896 €			75 896 €

II) Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	imputation	libellé	Montant
90/2031	Frais d'études	5 000 €			
90/20422	Subventions Bâtiments et installations	900 €			
810/21578 304	Autre matériel et outillage de voirie	-1 000 €			
810/2158	Autres instal matériels et out.techniques	1 000 €			
822/2315 301	Travaux voirie	-30 000 €	020/021	Virement de la section de fctt	-30 000 €
422/2313 305	travaux de bâtiment	-5 900 €			
		-30 000 €			-30 000 €